

Compte rendu de la CAPD du 8 juin 2012

Déclaration du SNUipp-FSU 23 : Pour une vraie rentrée de rupture !!!

Julien COLOMBEAU lit la déclaration ci-dessous :

Pour le SNUipp-FSU, le projet de « refondation de l'école » annoncé par le nouveau ministre de l'Education Nationale doit se traduire par une rupture avec la politique éducative menée ces dernières années, par des transformations réelles de l'école afin de relever les défis de la démocratisation et de l'égalité. Il ne s'agit pas de faire table rase du passé, comme si tout était à jeter dans le système actuel. Il n'est pas d'autre choix que de prendre appui sur ce que l'école sait bien faire et de **transformer en profondeur ses défauts entraînant une corrélation trop importante entre échec scolaire et origine sociale défavorisée.**

Pour faire avancer l'école, rien ne doit se faire sans les enseignants. Au contraire, il faut leur redonner de la confiance et de la reconnaissance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. Pour transformer l'école, il faut s'appuyer sur l'expertise des enseignants, rétablir des rapports hiérarchiques basés sur la confiance et le dialogue, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires.

Rupture dans le dialogue social qui s'est profondément dégradé ces dernières années. **Il doit retrouver toute sa grandeur et ses vertus.** Le paritarisme est remis en cause tant sur la forme (documents tardifs parfois incomplets, multiplication de groupes de travail informels qui n'aboutissent pas, non respect des règles établies dans le cadre du paritarisme...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des personnels). Le SNUipp-FSU demande que le paritarisme retrouve tout son sens et sa place dans le fonctionnement de notre institution.

Rupture dans les choix budgétaires : Pour l'heure, des mesures d'urgence doivent aussi se concrétiser dès la rentrée prochaine : conditions de la rentrée scolaire dans les écoles (reconstitution de RASED complets et en nombre suffisant, ouvertures de classes et de postes, situation de la direction d'école), conditions de formation des PES, droit syndical, réécriture de la circulaire de rentrée...

En Creuse, des dossiers doivent avancer prioritairement :

La formation des personnels : la décision du Conseil d'Etat doit entraîner le rétablissement des modalités de formation post-concours antérieures à la « mastérisation » dès la rentrée 2012. Le rétablissement du Cahier des Charges de 2006 des IUFM est donc incontournable et cela signifie qu'il s'applique désormais pour préparer la rentrée 2012. Les personnels ne comprendraient absolument pas que le Gouvernement, en ne donnant pas suite aux décisions du Conseil d'Etat, en publiant le Cahier des Charges préparé par son prédécesseur et unanimement condamné au CNESER et au CSE donne le signe de valider une réforme qu'il s'est engagé à remettre à plat. Le SNUipp-FSU23, comme il l'a toujours fait, portera des propositions au Conseil Départemental de Formation afin d'offrir aux futurs stagiaires un réel parcours de formation alternant formation théorique, pratique accompagnée et pratique en responsabilité.

La direction et le fonctionnement de l'école : depuis trop longtemps maintenant, les délégués du personnel du SNUipp-FSU23 vous alertent sur la surenchère permanente de documents administratifs demandés aux personnels et dont on est en droit de penser qu'ils n'ont que bien peu d'intérêt dans le cadre de l'objectif de « réussite de tous les élèves ». Vous vous étiez d'ailleurs engagé à n'exiger que des documents qui poursuivaient cet objectif. Vous comprendrez donc, Monsieur le Directeur Académique, que nos collègues et nous-mêmes attendons aujourd'hui des engagements fermes, clairs et précis sur ce dossier.

La gestion collective et le droit des personnels :

- **Inspection/Notation** : les injustices dénoncées jusqu'alors ne peuvent rester sans réponse
- **Les barèmes** pris en compte dans les opérations de gestion collective des personnels (mouvement, promotions, formation continue...)
- **Les Réunions d'Information Syndicale** : tous les personnels doivent pouvoir bénéficier des heures de RIS comme inscrit dans les textes, y compris pendant les heures devant élèves
- **Droit individuel à la formation** : le CTSD n'a jamais été consulté quant à la mise en place de ce dispositif
- **Mobilité des personnels** : des solutions doivent être trouvées au plus vite afin d'éviter l'immobilité des personnels et les injustices subies depuis plusieurs années
- **Obligations Réglementaires de Service des personnels en établissements spécialisés** : ce dossier est ouvert depuis plusieurs années, des accords ont été trouvés mais n'ont jamais été mis en place

Enfin, la récente enquête menée par le SNUipp-FSU auprès de 18 625 enseignants sur l'**aide personnalisée** indique que huit enseignants sur dix ne sont pas ou sont peu satisfaits de l'efficacité de ce dispositif. Cette enquête est elle-même confirmée par un rapport de l'Inspection Générale. L'un des seuls points positifs mis en avant par l'étude est le travail en groupe restreint confirmant ainsi le bien fondé du « *plus de maîtres que de classes* » proposé par le SNUipp-FSU. Il est urgent de remettre à plat ce dispositif.

La « refondation de l'école » ne pourra se faire qu'en opérant une réelle rupture et donc en écoutant la parole des personnels et de leurs représentants qui s'attachent chaque jour à bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves.

1- Approbation des procès verbaux des CAPD des 26 mars, 20 avril et 21 mai

Les procès verbaux de ces CAPD n'ont pas été transmis : l'approbation de ces PV est renvoyée à la prochaine CAPD.

Allègements de service :

Maryse PASQUET présente deux autorisations d'allègement de service sur avis médical, à raison d'une journée par semaine. Fabrice COUEGNAS demande à ce que les allègements de service soient calculés sur 27 heures d'obligations réglementaires de service au lieu des 24h retenues. En effet, l'allègement de service peut aller jusqu'à 30% des obligations réglementaires de service : dans le 2nd degré, cet allègement est 30% de 18h donc 6h. Dans le 1^{er} degré, les 30% sont appliqués à 24h plutôt que 27h, l'allègement devrait être de 3 demi-journées et il n'est accordé que pour 1 journée...

Le DASEN indique que cette demande sera discutée avec le docteur GROUILLE à la condition que le personnel puisse effectuer son service.

Fabrice COUEGNAS fait remarquer que le médecin a déjà été interrogé et renvoie à l'autorisation du DASEN...

2- Mouvement des personnels :

Le DASEN demande l'avis de la CAPD pour le cas de Fanny LAURICISQUE, qui a demandé à ne pas occuper le poste de coordonnateur RRS.

Le DASEN indique que la CAPD du 21 mai 2012 a prévu une liste complémentaire en la personne de Christiane ROURRE. Le DASEN propose donc de nommer Christiane ROURRE sur le poste de coordonnateur RRS. Celui-ci étant un mi-temps associé à un $\frac{1}{2}$ poste de TRS, cette nomination libère le poste de direction de l'école Saint Dizier Leyrenne.

Sandrine GORGEON constate qu'on aboutit à une nomination dans le cadre des règles fixées pour le mouvement des postes à profil et que la même personne aurait été nommée sans ce barème spécifique. Sandrine GORGEON déplore ce qui s'est passé lors de la dernière CAPD alors que le simple suivi, dès le début, des règles établies aurait suffi à respecter la transparence et l'équité.

Vote : Pour : unanimité

1^{er} mouvement

Le SNUipp-FSU23 a demandé en questions diverses « des documents et informations complémentaires afin de pouvoir assurer correctement [son] travail de vérification et garantir à nos collègues la transparence de ces opérations :

Classement des écoles sur les vœux secteurs et modalités d'attribution des postes sur ces vœux

Modalités d'apparition de ces vœux sur le document de travail

Listes définitives des collègues :

- *faisant valoir leurs droits à la retraite*

- *en détachement*

- *en disponibilité*

- *en formation (CAPASH, congé formation effectif, ...)*

Statistiques départementales pour 2011 et 2012 (nombre de participants, nombre de collègues affectés au 1er mouvement, nombre de collègues restant sur leur poste, nombre de collègues sans poste à l'issue du premier mouvement, pourcentage de collègues mutés ayant obtenu leur premier vœu, l'un de leurs 10 premiers vœux, l'un de leurs 25 premiers vœux, un vœu situé au-delà de la 25ème place)

Bilan des retards d'inspection ... »

Alain FAVIERE remercie les services pour la qualité des documents transmis et la disponibilité des personnels dans le cadre de la préparation de ce 1^{er} mouvement. Cependant, avec la complexification des modalités notamment liée à la mise en place des vœux « regroupements de communes », le travail de vérification est de plus en plus difficile pour les délégués du personnel.

Alain FAVIERE demande une clarification sur les regroupements de communes et l'attribution de ces postes. Il demande également que l'obligation de formuler un vœu par regroupement de communes soit supprimée.

Le DASEN renvoie la question à un futur groupe de travail.

Notation :

Fabrice COUEGNAS regrette que cette nouvelle opération de mouvement se déroule sans qu'aient été résolus les problèmes d'injustices de notation :

- L'année dernière déjà, le SNUipp-FSU 23 avait rappelé les cas particuliers d'injustices et avait demandé qu'ils soient étudiés avant de traiter les promotions (note en décalage avec l'appréciation). Le DASEN n'en avait pas tenu compte et renvoyait à un futur groupe de travail sur la notation. Ce groupe de travail s'est tenu pour... RIEN et le DASEN n'a apporté aucune réponse aux collègues concernés. Fabrice COUEGNAS a réitéré la question : le DASEN maintient sa proposition de nouvelle inspection... *Un calendrier était déjà en préparation lors de la CAPD du 13 octobre 2011.*

- Le DASEN s'était également engagé à porter une appréciation en cohérence avec la grille de notation sur les bulletins : il n'en est rien non plus...

- S'ajoutent aujourd'hui les inspections des T1 dont la notation se fait en dehors de toute grille de notation. Les IEN indiquent qu'un ajout à la grille de notation a été envoyé par le doyen des IEN (Max GRATADOUR). Fabrice COUEGNAS déplore que le doyen des IEN impose des choix sans consultation de la CAPD compétente, c'est une décision unilatérale du même type qui avait conduit à la décision d'inspecter les débuts de carrière en T1 et à les en informer très tardivement.

Le DASEN (*qui ne semblait pas au courant de cet ajout*) indique qu'il s'en entretiendra avec le doyen des IEN.

Le DASEN indique également que tous les T1 ont été inspectés dans les temps pour que leurs notes soient prises en compte au mouvement.

Le DASEN indique qu'un groupe de travail aura lieu pour observer la notation des T1 au regard d'une « nouvelle grille académique » et des appréciations littérales correspondantes. La « nouvelle grille académique », transmise par le doyen des IEN, sera étudiée à ce moment là.

La note est donc de plus en plus un facteur d'injustice. Le SNUipp-FSU23 réitère sa demande de suppression, ou a minima de suspension de la note dans les barèmes.

	2008	2009	2010	2011	2012
Participants	188	217	211	200	186
Collègues ayant obtenu une affectation au premier mouvement	114	100	98	105	79
Pourcentage de satisfaits	60,64	46,08	46,45	52,50	42,47
Nombre de collègues restant sur leur poste (n'ont rien obtenu au mouvement et étaient à TD sur leur poste)	26	44	57	53	51
Nombre de collègues sans poste à l'issue du premier mouvement	48	73	56	42	56
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu leur premier vœu	47,37	50	51,02	60,96	45,57
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 10 premiers vœux	88,59	91	88,78	84,77	78,48
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 25 premiers vœux	96,49	100	100	96,3	98,74
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu un vœu situé au-delà de la 25ème place	3,51	0	0	3,81	1,26

Le DASEN présente les nominations dans le cadre du 1^{er} mouvement.

(voir site du SNUipp-FSU23)

Vote : Pour : 10 (unanimité)

Le DASEN demande une interruption de séance pour publier les résultats.

Sandrine GORGEON demande des précisions sur le calendrier des prochaines opérations de mouvement.

Les **misés en situation** seront proposées à partir du lundi 11 juin.

Le DASEN propose qu'une priorité soit accordée aux personnels déjà spécialisés pour l'obtention d'un poste ASH, sauf s'ils sont titulaires d'un poste dans l'option concernée.

Sandrine GORGEON rappelle qu'une telle priorité reviendrait à nier la spécificité de chaque option et à remettre en cause le principe des misés en situation.

Un **appel à candidatures** sera fait sur un poste de psychologue libéré par un départ en formation ainsi que sur le poste de coordonnateur de la formation continue libéré après le premier mouvement.

Vote : Pour : 5 (Administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU23)

Postes réservés pour les futurs S1 :

Fabrice COUEGNAS demande, compte tenu des annonces du Ministère et de la récente décision du Conseil d'Etat, de ne pas réserver de classe à l'année aux futurs stagiaires mais bien de leur offrir un réel parcours de formation alternant formation théorique, pratique accompagnée et pratique en responsabilité. Le SNUipp-FSU23, comme il l'a toujours fait portera des propositions au Conseil de Formation. La récente décision du Conseil d'Etat devrait entraîner le rétablissement des modalités de formation post-concours antérieures à la « mastérisation » dès la rentrée 2012. Le rétablissement du cahier des charges de 2006 des IUFM est donc incontournable et cela signifie qu'il s'applique désormais pour préparer la rentrée 2012. Les personnels ne comprendraient absolument pas que le Gouvernement donne le signe de valider une réforme qu'il s'est engagé à remettre à plat, en ne donnant pas suite aux décisions du conseil d'Etat, en publiant le cahier des charges préparé par son prédécesseur et unanimement condamné au CNESER et au CSE.

Le DASEN indique qu'il est trop tôt pour statuer sur le fonctionnement de l'année des S1. Un conseil de formation est prévu le 18 juin, cette question y sera discutée.

Postes réservés pour les futurs T1 :

Le DASEN propose de ne pas statuer aujourd'hui sur le sort des T1 et d'y revenir dès la semaine prochaine, après avoir pris en compte les éléments nationaux.

TRS :

Le DASEN indique que 15 collègues à temps partiel n'ont pas encore de postes. Il propose que l'équivalent de 4 ETP soient attachés à des secteurs, les écoles de rattachement seront décidées plus tard.

Mesures de carte scolaire et priorité :

Le DASEN propose que les personnels ayant été victimes d'une mesure de carte scolaire et qui n'ont pas obtenu de poste au 1^{er} mouvement bénéficient d'une priorité de 5 points pour le second mouvement.

Vote : Pour : unanimité

3- Demandes de travail à temps partiel sur autorisation :

Les demandes sur autorisation n'avaient pas été traitées lors de la CAPD du 21 mai, le DASEN souhaitant examiner quelques cas particuliers et effectuer des simulations sur la question du SNUipp-FSU 23 concernant le 80% hebdomadaire sur autorisation.

Cas particuliers :

Marie Hélène MICHAUD demande un 75% sur autorisation sur un poste de SEGPA à Aubusson : le DASEN accepte.

Valérie RACLIN demande un 80% de droit pour création d'entreprise : les services attendent des pièces justificatives pour accorder le temps partiel. Une attestation de création d'une activité d'auto-entrepreneur permettra au DASEN d'accorder ce 80%.

Orian CANO souhaite un 50% hebdomadaire de droit et a obtenu un poste de brigade au mouvement. Mme VINTRIGNER demande un 50% hebdomadaire et n'a pas obtenu de poste au mouvement, elle conserve donc son poste de brigade.

Le DASEN rappelle ce qui est indiqué dans la circulaire départementale du mouvement et oppose la nécessité de service.

Fabrice COUEGNAS indique que les textes nationaux ne précisent pas de telles restrictions : la CAPD n'a pas à prendre de décision en lieu et place des personnels. Il demande donc que, si l'administration oppose la nécessité de service, elle reçoive les personnels pour savoir s'ils maintiennent ou non leurs demandes.

Le DASEN contactera ces 2 collègues.

Le DASEN indique que tous les autres temps partiels sont autorisés.

50% : Nicolas ALAMARGUY, Maurice BESSE, Brigitte BOREL DE LA RIVIERE, Cyrielle CROUTEIX, Isabelle DOYON, Isabelle FARGUET, Christine FAVIERE, Isabelle GUERIN, Catherine ISOLA, Philippe ISOLA, Gaëlle JOLICARD, Sabine OLMOS, Élise SERRAILLE, Anne Gaëlle YVINEC

75% : Céline ALBERT-CHAMBON, Fanny BARANOWSKI, Elodie COTET, Alain FAVIERE, Cédric GOURJAULT, Pascaline HOLLAENDER, Véronique LEBEAU-ROYER, Claudine LECLER, Hélène LEFORT, Marie Hélène MICHAUD, Geneviève MONTAGNON, Isabelle NEYRAT, Fabienne SAVIGNON, Marion VERGUET

80% annualisé : M. Claude BIGOURET

80% hebdomadaire sur autorisation :

Le DASEN et les services ont pour la 1^{ère} fois fait une étude de la situation :

Dans 12 départements extérieurs à l'académie, seuls 2 départements accordent le 80% hebdomadaire sur autorisation avec des exclusions importantes. Certains ne l'accordent même pas de droit.

L'étude sur 15 demandes de 80% hebdomadaire apporte au département 1 ETP, et coûte 1,5 ETP.

Dans l'académie, aucun département n'accorde le 80% hebdomadaire sur autorisation. Le DASEN indique qu'il n'a pas d'objection majeure à ces demandes mais qu'au vu des fonctionnements dans les autres départements et du changement annoncé dans les rythmes scolaires, il émet des réserves sur ce fonctionnement pour la rentrée prochaine.

Il souhaite observer l'évolution de l'organisation du fonctionnement scolaire.

Fabrice COUEGNAS remercie les services pour avoir fait les démarches de simulation et regrette que cette possibilité ne soit pas laissée aux collègues... Le département se prive ainsi de l'équivalent d'un poste qu'il n'obtiendra pas par ailleurs... Gageons que la réflexion engagée permettra d'offrir cette possibilité à la rentrée 2013.

4- Demandes EXEAT-INEAT rentrée 2012

Rappel : Lors de la CAPD du 21 mai, 7 EXEAT ont été accordés vers la Haute-Vienne, 4 vers la Corrèze et 4 vers le Puy-de-Dôme. Parmi eux, les 7 INEAT pour la Haute Vienne ont été prononcés : ils quittent donc notre département. Il s'agit de Laurent ROULIER, Céline BONNAFOUS, Sandra GUIDINI, Fabienne CLAVAUD, Patricia LAVERGNE, Christelle LENIAUD, Aurore JAGAILLE. Caroline CHAPELAN est également définitivement intégrée dans l'Ain.

Grâce aux interventions du SNUipp-FSU23, de nouveaux EXEAT ont été prononcés :

3 nouveaux EXEAT pour le 87 ont été accordés : Cécile LAVERGNE, Isabelle ANDRIEUX, Pascaline HOLLAENDER.

Cela porte à 10 le nombre d'EXEAT accordés pour le 87. La CAPD de Haute Vienne a d'ores et déjà prononcé les 10 INEAT.

2 nouveaux EXEAT accordés pour la Corrèze : Elise FORTIN, Marcelle PRESSET

Cela porte à 6 le nombre d'EXEAT accordés pour le 19.

2 nouveaux EXEAT accordés pour le Puy-de-Dôme : Virginie LONCHAMBON, Marie-Céline SERMENT

Cela porte à 6 le nombre d'EXEAT accordés pour le 63.

Pour les autres départements, tous les EXEAT pour rapprochement de conjoint sont accordés. Il s'agit de : Camille VINTRIGNER (Charente), Sophie CHAULET (Deux Sèvres), Marina CHARDAT (Charente), Véronique CELIK (Gard), Céline ROUCHUT (Haute Garonne), Julien RIVET (Indre), +1

Nouvelles demandes d'INEAT accordées :

Philippe BARRIE (Val de Marne), Sophie BRUNEL (Yonne), Nathalie CIVET (Seine St Denis), Sandrine DURBIN (Val de Marne), Virginie DUTHEIL (Eure et Loir), Marie FAUVAUD (Guyane), Jean-Pierre GERMAIN (Paris), Régine JUNCKER (Hauts de Seine), Emmanuel LECLEF (Manche), Laetitia PARLEBAS (Val de Marne), Marc PATINGRE (Guyane), Aurélie RIGOULET (Hauts de Seine), Catherine THOMAS (Aisne), Ces autorisations s'ajoutent aux INEAT d'Anne Claude BONIN, Thomas et Isabelle FAILLON accordés à la CAPD du 21 mai ce qui porte à 16 le nombre total d'INEAT.

Marie FAUVAUD (Guyane), Marc PATINGRE (Guyane), Régine JUNCKER (Hauts de Seine), Aurélie RIGOULET (Hauts de Seine), Catherine THOMAS (Aisne) ont également obtenu leurs EXEAT et intègrent donc définitivement le département.

L'EXEAT de Laetitia PARLEBAS a été refusé.

Emmanuel LECLEF et Nathalie CIVET renoncent finalement à leur intégration.

Vote : Pour : unanimité

Fabrice COUEGNAS indique que le SNUipp-FSU 23 remercie très sincèrement le DASEN et l'ensemble des personnels de l'Inspection Académique qui ont œuvré dans ce dossier. Les personnels et leurs représentants saluent unanimement l'accompagnement personnalisé et le suivi des dossiers assurés par les services que seule la proximité d'un service départemental au plus près des personnels a pu permettre. Ce sont 35 EXEAT qui sont accordés et la quasi-totalité des demandes d'intégration dans le département. Malheureusement le contexte budgétaire et la gestion académique des moyens rendent difficiles l'intégration de nos collègues dans les départements d'accueil : seul un fonctionnement correct des permutations peut permettre de résoudre les problèmes de notre département.

Fabrice COUEGNAS demande cependant :

- que le DASEN étudie la possibilité de laisser partir des collègues supplémentaires pour la Haute Vienne en fonction des résultats réels d'intégrations en Creuse et dans les autres départements.
- qu'une part des mutations lors des INEAT EXEAT soit réservée aux personnels ne bénéficiant pas d'un rapprochement de conjoint en fonction de l'ancienneté de la demande.

Le DASEN est d'accord avec cette option.

Divers :

Démission de personnels :

Deux personnels souhaitent démissionner. Le DASEN a reçu ces deux personnes et leur a expliqué leurs droits.

Intégration :

Ghislaine SIMONNETON, contractuelle, obtient son intégration dans le corps des professeurs des écoles stagiaires.

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23 :

1- Direction d'école et surcharge administrative (PPRE Passerelles, Evaluation des AVS, Evaluations CE1 et CM2, fiche de passage ...) Fabrice COUEGNAS indique que ces derniers temps, les demandes et injonctions ne cessent d'augmenter dans une période qui est chaque année très chargée et voit chaque fin de mois disparaître des moyens pour l'aide administrative aux directeurs d'école. La liste est longue et non exhaustive :

• **nombreux messages dans le cadre de la saisie des résultats des évaluations CE1 et CM2** émanant des IEN comme de leur doyen alors même que le ministère dans son communiqué du 25 mai 2012 indiquait « *En conséquence, Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation Nationale a décidé que les résultats de ces évaluations ne seront pas transmis à l'administration centrale cette année. Elles feront donc l'objet d'une exploitation dans les écoles pour mettre en œuvre les aides et accompagnements à prévoir pour les élèves en difficulté.* ». Dans ce domaine, il n'y a eu strictement aucune communication de l'échelon départemental. Il n'y a de ce fait pas lieu de remplir la fiche « indicateurs » du projet d'école.

Le DASEN indique qu'il n'y aura effectivement pas de remontée nationale. Il contactera le doyen des IEN concernant les messages envoyés.

• **Accompagnement des AVS** : Nos collègues doivent souvent se substituer à l'employeur qui est parfois l'Inspection Académique mais également le collège de Saint-Vaury. Les directeurs ne sont pas des chefs d'établissement et n'ont pas à assumer la gestion administrative de personnels d'autant plus que cette commande intervient en toute fin d'année, sans qu'ils

n'en aient jamais été informés. Si un entretien avec « un personnel sous la responsabilité [duquel] il travaille au quotidien peut être mené », la responsabilité de l'attestation de compétences est bien celle du DASEN, selon le BO du 31 juillet 2008.

• **Affelnet** : alors même que nous avons à plusieurs reprises alerté sur ce dispositif et que nous avons clairement exprimé les points qui posent soucis, nous n'avons eu pour l'heure aucune réponse à nos questions. Pourtant, nous ne pouvons que constater que cette application et toutes les manipulations demandées aux directeurs semblent être une perte de temps, puisque les collèges maintiennent leurs demandes de « fiches Sconet », ne pouvant avoir accès à Affelnet.

• **PPRE passerelle de collège de secteur** : de nouveaux documents sont arrivés dans les écoles proposant de mettre en place des PPRE Passerelle avec le collège. Il y est indiqué que les conseils des maîtres doivent les renseigner de mars à mai. De nouvelles réunions école-collège sont proposées alors même que nos collègues ont déjà utilisé l'ensemble de leurs heures dévolues à ce genre d'action.

2- Date d'inspection et prise en compte de la note : Fabrice COUEGNAS indique que de nombreux personnels, notamment en début de carrière, ont été inspectés en janvier et n'ont pas eu connaissance de leur rapport. Il semblerait par ailleurs qu'aucune appréciation ne soit apposée en relation avec la note.

Retard d'inspection : 135 inspections comptabilisées à ce jour pour l'année 2012/2013.

Il reste 5 personnes avec une note datant de 2006, 30 avec une note datant de 2007, 115 avec une note datant de 2008.

Avec près de 680 personnels dans le département, il faudrait 230 inspections par an pour tenir 1 inspection tous les 3 ans, 340 inspections par an pour tenir l'engagement énoncé lors de la mise en place de la grille de notation conçue pour une inspection tous les 2 ans. On est bien loin du compte... Encore un argument qui plaide en faveur de la suppression de la note dans les barèmes !

3- Réunion d'Information Syndicale : Alain FAVIERE demande les conditions d'exercice de ce droit pour l'ensemble des personnels. La concertation n'a à ce jour pas eu lieu concernant les collègues exerçant en établissement et pour lesquels le DASEN s'était engagé à leur permettre d'exercer leur droit avant la fin de l'année scolaire.

Le DASEN propose une rencontre pour en discuter lundi 11 juin à 13h.

4- Pacte de carrière : Fabrice COUEGNAS demande des informations concernant les engagements qui ont été pris par le Ministère dans le cadre du pacte de carrière, quelles suites sont données à ces engagements (visite médicale des 50 ans, ...) ?

Le DASEN indique qu'il n'a aucune information nouvelle sur ce dossier.

5- Absences non-remplacées : demande du bilan du 2ème trimestre

Le DASEN présente un document de synthèse des absences pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres.

6- Violences et incivilités au travail : quelles suites sont données après avoir informé le supérieur hiérarchique et/ou le secrétaire du CHSCT ?

Le DASEN rappelle le protocole suite à l'information par un collègue d'un problème.

Fabrice COUEGNAS présente un exemple : une collègue a été victime de coups de la part d'un élève et d'incivilités de la part de ses parents. Il indique que le SNUipp-FSU tient à ce qu'un rappel à la loi soit rapidement fait aux parents pour affirmer l'entier soutien de l'administration auprès de ses agents dans l'exercice de leurs missions. Ces situations ne doivent pas être banalisées. Si le soutien et l'accompagnement des personnels concernés est nécessaire, il ne peut constituer l'unique réponse.

Le DASEN indique qu'un groupe de travail sera réuni, a minima, sur le protocole et le DUERP, le CHSCT étant plus compliqué à réunir au cours du mois de juin.

7- Situation des Employés de Vie Scolaire : quelles perspectives d'emploi ou de formation après le 30 juin ?

Actuellement, le département dispose de 87 EVS, 70 CUI/CAE et 17 CAV. 26 accompagnent des élèves handicapés.

Le secrétaire général indique qu'il n'a aucune information sur d'éventuelles reconductions de contrats ou de nouvelles formes de contrats.

9- Date de réunion du CTSD afin :

- d'évaluer clairement et précisément les besoins du département dans le cadre des créations de postes annoncées par le Ministre pour la rentrée 2012,

- de faire avancer le dossier de la direction d'école : le groupe de travail créé à cet effet n'a pas dépassé le stade des constats... Aujourd'hui, les personnels ont besoin de perspectives claires, inscrites dans la durée tant sur le plan de la clarification des missions que de l'aide administrative et du temps de décharge.

- de faire un point sur les différentes applications informatiques utilisées dans le cadre de la gestion des élèves et des personnels,

- de présenter le dispositif du Droit Individuel à la Formation.

Le DASEN indique que le Recteur a prévu une réunion du CTA pour évaluer les besoins des départements mais pas de réunions au niveau départemental.

10- Date de réunion du Conseil de Formation : il n'a été réuni qu'une seule fois cette année et n'a pas été consulté dans le cadre de la décision unilatérale du DASEN de modifier le plan de formation des professeurs des écoles stagiaires de notre département. Le DA indique que le Conseil de Formation se réunira lundi 18 juin.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU23 : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU, Luc MARQUES